

Concours «Noël au marché»

LE RÈGLEMENT DÉTAILLÉ :

Comment participer

1. Pour être admissible à ce concours, vous devez remplir le formulaire d'inscription sur le site Web du marché de la Gare de Sherbrooke, dans la section concours, disponible au : www.marchedelagare.ca/concours en y indiquant votre nom complet et adresse courriel valide.
2. Les participants pourront s'inscrire au concours à partir du 2 décembre 2016. La date limite de participation au concours est fixée au 2 janvier 2017 à 23 h 59.

Tirage

1. Le tirage au sort ainsi que la désignation du gagnant se feront le 4 janvier 2017 à 11 h, au bureau administratif de Destination Sherbrooke, 1300 boul. de Portland, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9, parmi les participations admissibles ayant dûment complété le formulaire de participation sur le site Web du marché de la Gare : www.marchedelagare.ca/concours avant le 2 janvier 2017 à 23 h 59, inclusivement.
2. La personne sélectionnée recevra un courriel avant le 6 janvier 2017. Ensuite, le gagnant recevra par courriel les informations lui confirmant son prix.

Les prix

Dans le cadre de Noël au marché de la Gare de Sherbrooke, gagnez un prix d'une valeur de 400 \$ en remplissant le formulaire. Doublez vos chances de gagner en utilisant l'indice mystère distribué par les mes marchands du marché de la Gare de Sherbrooke pendant Noël au marché.

Prix

- Chèque-cadeau de 75 \$ à la Boucherie du terroir
- Chèque-cadeau de 80 \$ chez Savoroso
- Chèque-cadeau de 80 \$ à la Fromagerie de la Gare
- Panier-cadeau de produits du terroir d'une valeur de 60 \$ de William J. Walter
- 2 accès à l'expérience thermale du tout nouveau Strom Spa de Sherbrooke (une valeur de 80 \$)



Valeur approximative du prix : 400 \$

Tirage le 4 janvier 2017 à 11 h. Le nom du gagnant sera annoncé sur le site Internet et la page Facebook du marché de la Gare de Sherbrooke. Une seule participation par adresse de messagerie.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Web du marché de la Gare de Sherbrooke, dans la section concours, et remplissez le formulaire d'inscription disponible au : www.marchedelagare.ca/concours.

1. La date limite pour utiliser chaque billet ou chèque-cadeau est spécifiée sur chaque document, après quoi il ne sera plus valide.
2. Le gagnant recevra les chèques-cadeaux lui confirmant son prix par la poste.

Règlements généraux

3. Tout formulaire de participation frauduleux sera automatiquement rejeté.
4. Le prix devra être accepté tel que décerné, il ne peut être substitué (sauf dans le cas prévu au paragraphe 11), échangé contre une somme d'argent ou transféré. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant. Le gagnant a un délai de 48 heures afin de réclamer son prix.
5. Tous les frais excédant la valeur du prix, ainsi que les frais de transport seront la responsabilité du gagnant.
6. Si, pour une raison ou pour une autre, lors de la demande de réservation du gagnant, l'établissement choisi n'était plus en activité, Destination Sherbrooke remplacera le chèque-cadeau par celui d'un autre établissement participant de valeur égale.
7. La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
8. Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans, à l'exception des employés et représentants de Destination Sherbrooke et du marché de la Gare de Sherbrooke, de ses partenaires, des employés, agents et représentants, de ses agences de publicité et de

promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

9. Destination Sherbrooke ainsi que ses partenaires n'assument aucune responsabilité pour les formulaires envoyés en retard, et ce, quelle que soit la raison. Les informations contenues dans les formulaires de participation deviennent la propriété de Destination Sherbrooke et peuvent être utilisées à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous ne désirez pas que votre nom fasse partie des listes d'envoi utilisées par Destination Sherbrooke, veuillez ne pas cocher la case à cette fin dans le formulaire en ligne ou faites une demande par courriel à webmestre@destinationsherbrooke.com
10. Les gagnants dégagent de toute responsabilité Destination Sherbrooke, son personnel, ses partenaires ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
11. Refus d'accepter un prix. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
12. Destination Sherbrooke se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité en raison des facteurs indépendants de sa volonté.
13. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
14. Le règlement du concours est disponible sur le site internet www.marchedelagare.ca/concours.
15. Destination Sherbrooke se réserve le droit d'éliminer, à son gré, tous les formulaires de participation expédiés en envoi multiple et ceux dont la provenance est douteuse.
16. La participation au concours est limitée à une par adresse de messagerie.
17. Les décisions des organisateurs sont sans appel.